

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Jeudi 18 avril 2019

Compte-rendu

La séance est ouverte à 16h20 sous la présidence de Monsieur Sorbe, Président du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Madame Brigitte Louichon, Monsieur Philippe Münch ;

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Monsieur Manuel Bächtold, Madame Sylvie Thuret ;

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga, Monsieur François Hugues ;

Collège D : Des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Monsieur Hervé Fumel, Madame Elisabeth Trani ;

Collège E : Représentants des autres personnels

Monsieur Fernand Altimira, Madame Éliette Blatche ;

Collège F : Usagers

Madame Charlène Presti représentée par Monsieur Hervé Fumel ;

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Myriam Gaujoux représentée par Monsieur Laurent Noé, Monsieur Laurent Noé, Madame Cécile Ouvrier-Buffer, Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Xavier Sorbe ;

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Elisabeth Bautier, Madame Anita Gonzalez Raymond ;

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Madame Brigitte Louichon, Madame Ghislaine Jay-Robert représentée par Madame Sylvie Thuret, Monsieur Jean-Patrick Respaut représenté par Madame Brigitte Louichon, Monsieur Julien Vidal représenté par Madame Sylvie Thuret ;

La communauté d'universités et d'établissements.

Madame Béatrice Pastre Belda

Invités présents à la séance.

Monsieur Thierry Dordan, Monsieur Christian Lavergne, Madame Valérie Munier, Madame Violaine Prince, Madame Béatrice Vincent.

Secrétaire de séance.

Wafa Issartel

Compte-rendu

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par l'administrateur provisoire de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées s'entendent aux genres féminin et masculin.

Le président du Conseil d'école de l'ESPE_LR demande un volontaire pour être secrétaire de séance.

M. Fumel se propose pour être secrétaire de séance.

1- Validation du procès-verbal du 20 février 2019

M. Sorbe demande s'il y a des remarques relatives à ce procès-verbal, en l'absence de remarques, il propose de passer au vote :

• **Vote sur le procès-verbal du 20 février :**

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 21

2- Avis sur l'ouverture du parcours « Informatique » de la mention de master du 2nd degrés

M. Iung annonce l'ouverture d'un CAPES informatique pour la session 2020.

M. Iung indique que les collègues informaticiens de la faculté des sciences de l'université de Montpellier envisagent d'ouvrir un parcours informatique cette année, en vue de la préparation au concours. De ce fait, M. Iung explique qu'un avis est demandé aux membres du conseil sur le principe d'ouvrir ce parcours, et ajoute que pour l'instant le programme du concours n'est pas publié.

M. Sorbe invite Mme Violaine Prince à présenter le parcours informatique au Conseil d'école.

Mme Violaine Prince, Professeur d'Université d'informatique à la FDS/UM indique que le département d'informatique collabore déjà à la préparation de l'option informatique du CAPES Mathématiques. De ce fait, les compétences existent déjà, l'ouverture d'un parcours informatique dès cette première année permettra de rendre visible le parcours au niveau national. Mme Prince dit que M. Daudet (PRAG à la FDS/UM) et elle-même portent ce projet. Ce parcours résultera d'une collaboration avec les collègues de la FDE à l'image de ce qui est réalisé dans les autres parcours de l'UF 3.

Mme Prince ajoute que la FDS demande que soient mutualisées au maximum les UE disciplinaires avec le master informatique. Cela aurait deux avantages :

- Permettre la réorientation (à priori plutôt dans le sens informatique ->MEEF) ;
- Minimiser l'effort budgétaire.

M. Sorbe souligne que la forme du concours serait la même que celle des autres CAPES (2 épreuves écrites et 2 épreuves orales).

Mme Nyssen dit qu'il est important de créer dans notre académie un tel parcours, car dans le paysage universitaire français, ce parcours est peu proposé, l'option Informatique est en effet rarement préparée dans les autres universités.

Mme Prince conclut en disant qu'elle a participé à une réunion avec la société Informatique de France sur le programme NSI. Il serait important de nous positionner et de pouvoir leur annoncer notre positionnement, afin qu'ils puissent identifier les villes proposant ce Master. Pour l'instant, il y a Lille et Paris.

- **Avis sur l'ouverture du parcours « Informatique » :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 22

3- Avis sur le Budget-Projet 2019 de l'ESPE

M. Münch arrive à 16h40.

M.Iung présente le Budget-Projet.

M. Sorbe demande s'il y a des questions, en l'absence de questions, M. Sorbe propose de procéder au vote sur ce point :

- **Avis sur le Budget-Projet de l'ESPE :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

Le Budget-Projet de l'ESPE est approuvé à l'unanimité.

❖ **Analyse des statuts des intervenants**

M. Iung indique que Mme la Rectrice a demandé à l'automne 2018 qu'une analyse du statut des enseignants soit réalisée afin de connaître la part des enseignements réalisée par des enseignants chercheurs d'une part et par des enseignants encore en poste en écoles, collèges et lycées d'autre part. Ce travail a été réalisé sur la base des données disponibles dans le système d'information des universités pour l'année 2017/18.

M. Iung indique que les résultats obtenus donnent une bonne estimation du statut des différents enseignants intervenant dans les master MEEF mais comportent une certaine marge d'incertitude car certaines données n'avaient pas été rentrées intégralement dans les systèmes d'information des universités (en particulier les services des PFA).

Cette étude montre que la part des enseignements réalisés par des enseignants encore en poste est de l'ordre de 30% dans la mention « 2nd degré », de 10% pour la mention « Encadrement éducatif ». Pour la mention « 1^{er} degré », il a environ 23,5% des heures réalisées par des professeurs de Écoles encore en poste et 22,5% réalisées par des professeurs du secondaire encore en poste. L'objectif ministériel est que 33% des heures soient réalisées par des enseignants encore en poste en Écoles, collèges et lycées. Dans le 1^{er} degré, on ne sait pas encore si le ministère veut que 33% des heures soient réalisées par des professeurs des Écoles en poste ou par des professeurs du 1^{er} et 2nd degré.

Ces données (bien qu'approximatives) montrent que l'objectif qu'un tiers de la formation soit réalisé par des enseignants du 1^{er} et 2nd degré en poste est tout à fait accessible. Pour la mention « Encadrement Éducatif »,

le taux de personnels de l'éducation nationale peut paraître faible mais il faut savoir que le responsable du parcours et l'une de ses principales collaboratrices sont tous les deux CPE ayant exercé en établissement dans le passé. D'autre part, il est déjà programmé que l'an prochain soient recrutés deux temps partagés afin d'intégrer l'équipe pédagogique de ce parcours.

M. Iung finit en précisant que dès maintenant il demande aux responsables des équipes pédagogiques des données précises concernant les activités d'enseignement des PFA afin de pouvoir avoir des données complètes pour réaliser la même analyse l'an prochain.

L'important travail de collecte et d'analyse réalisé par M. Iung est salué par M. Sorbe et M. Noé.

M. Noé ajoute que l'ESPE formule ainsi un besoin à l'académie, qui n'est pas quantitatif mais qualitatif, qui dépend des sites de l'ESPE. Ce travail nous fait entrer dans une autre logique, plus comptable (jusqu'à présent dans le premier degré, on n'avait que des estimations très vagues, mais il faudrait maintenant adopter cette comptabilité plus précise).

4- Validation des personnalités extérieures du conseil de perfectionnement de l'ESPE

Le conseil de perfectionnement se réunira le 7 juin.

M. Iung propose les personnalités extérieures qui siègeront à ce conseil.

• **Avis sur la proposition des personnalités extérieures du Conseil de perfectionnement de l'ESPE :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

Les personnalités extérieures sont approuvées par les membres du conseil, avec la possibilité d'ajouter un mathématicien ou une mathématicienne afin de compléter le conseil de perfectionnement.

5- Désignation du représentant du conseil de l'ESPE à la commission recherche de l'ESPE

M. Bächtold est l'unique candidat, les membres du conseil d'école l'élisent à l'unanimité.

M. Iung souligne que Mme la Rectrice a désigné le directeur académique de l'Hérault en binôme avec M. Rosenzweig.

6- Présentation du projet de réponse à l'appel à projet PIA 3

Mme Ouvrier Buffet quitte la salle au moment de la présentation du projet par Mme Munier, car elle est à l'ESPE de Créteil qui propose un sujet sur le même thème.

Le projet étant en cours, et le procès-verbal étant public, la présentation ne sera pas reprise dans ce compte-rendu.

7- Informations de l'administrateur provisoire de l'ESPE-LR

7-1 Bilan de l'année 2018 de la commission Recherche

Le bilan de la commission Recherche est présenté par Mme Munier qui rappelle les objectifs et les actions réalisées dans le cadre de la commission Recherche (voir Diaporama).

7-2 Autres Informations

- **Calendrier de la fin d'année et de la semaine de pré-rentrée.**

M. Iung indique que pour la semaine de pré-rentrée des fonctionnaires stagiaires, Mme la Rectrice souhaite que les stagiaires du 2nd degré soient accueillis spécifiquement dans les établissements du 2nd degré le jeudi 29 août. Il faut également que les stagiaires aient connaissance dès la fin du mois de juillet, du niveau de leur classe et de l'ouvrage de référence des classes dont ils auront la responsabilité.

Les informations relatives au dossier HCERES n'ont pas été abordées faute de temps. Le prochain conseil sera principalement consacré à l'auto-évaluation des masters MEEF par le HCERES.

Fin de la séance 18h35